



GUIDE DES PARENTS

ÉTÉ 2020

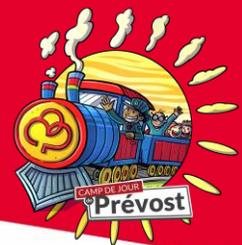


TABLE DES MATIÈRES

MOT DE L'ÉQUIPE	3
INFORMATIONS IMPORTANTES	4
CODE DE VIE	4
MESURES DISCIPLINAIRES	5
COVID-19.....	5
DÉTAILS DU CAMP	6
PAVILLONS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES	6
LE SAC À DOS PARFAIT	7
LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS.....	8
HORAIRE D'UNE JOURNÉE AU CAMP.....	8
LES PLATEAUX D'ACTIVITÉS.....	9
PISCINE	9
OBJETS PERDUS.....	9
ACTIVITÉS SPÉCIALES	9
SÉCURITÉ	10
FICHE SANTÉ.....	10
RENSEIGNEMENTS UTILES	10
COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE	10
REÇU D'IMPÔT RELEVÉ 24.....	11
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT	11



MOT DE L'ÉQUIPE

Chers parents,

L'équipe du camp de jour de Prévost est impatiente de recevoir vos enfants cet été. Nous travaillons forts afin d'offrir à vos jeunes un environnement sécuritaire et amusant. Nous sommes heureux de pouvoir vous ouvrir nos portes en 2020.

Bien que nous soyons dans un contexte de pandémie, nous vous assurons que nous mettons en place toutes les normes sanitaires exigées par la santé publique. Nous suivons les guides à la lettre et nous actualiserons nos méthodes au fur et à mesure que les informations nous seront transmises. La sécurité de vos enfants est importante pour nous, et pour ce faire, nous vous demandons votre précieuse collaboration :

- ✓ Lire ce guide attentivement avec votre enfant
- ✓ Fournir tout le matériel nécessaire à votre enfant pour une journée au camp
- ✓ Identifier tout le matériel de votre enfant
- ✓ Respecter les procédures et les horaires mis en place
- ✓ Ne pas envoyer votre enfant au camp s'il présente des symptômes de la COVID-19 et nous prévenir si c'est le cas

Notre équipe formée d'une vingtaine de moniteurs motivés se retrouve les manches afin de mettre en place une programmation diversifiée et adaptée au contexte actuel. La période estivale au camp sera amusante 😊 !

En tout temps, si vous avez des inquiétudes ou des commentaires, nous vous invitons à nous contacter.

Nous vous remercions personnellement de votre collaboration depuis le début de cette aventure.

Caroline Roberge
Technicienne aux sports et loisirs
sports@ville.prevost.qc.ca

Alexandre Boulay
Coordonnateur du camp
camps@ville.prevost.qc.ca



INFORMATIONS IMPORTANTES

CODE DE VIE

S.V.P. lire le code de vie avec votre enfant avant le début du camp.

CODE DE VIE DE L'ENFANT

- Je suis respectueux, dans mes paroles et mes gestes, face aux autres enfants et aux animateurs que je côtoie tous les jours.
 - La Ville de Prévost applique une politique de tolérance zéro en ce qui a trait à l'intimidation
 - Les mesures disciplinaires expliquées ci-dessous s'appliqueront selon la situation
- Je suis respectueux du matériel mis à ma disposition en tout temps
- J'écoute et je respecte les directives des animateurs
- Je m'engage à participer aux activités proposées
- J'évite toute forme de violence et je règle mes différends
- Je respecte les mesures de distanciation et d'hygiène qui me seront demandés

COVID-19

- Je me lave les mains à l'arrivée et au départ du camp, avant et après le dîner, après chaque activité, après avoir toussé, après m'être mouché ou lorsqu'un animateur le demande
- Je me couvre le nez et la bouche dans mon avant-bras lorsque je dois tousser ou éternuer
- Certains comportements qui mettent la santé et la sécurité des enfants et des animateurs en péril ne seront pas tolérés, comme cracher, mordre, souffler au visage, et entraîneront des mesures disciplinaires pouvant aller à l'expulsion directe.

ENGAGEMENTS DU PARENT

- Le parent s'engage à respecter les mesures mises en place pour l'accueil et les départs au camp de jour (avoir votre permis de conduire en tout temps sur vous lors des départs).
- Le parent s'engage à fournir à son enfant le matériel demandé dans le sac à dos et ce, à tous les jours. À noter que du matériel différent peut être demandé lors de certaines activités. Des mémos vous seront alors remis la veille de l'activité.
- Le parent s'engage à verser les sommes applicables pour tout retard sur l'horaire en fin de journée :
 - Après 17 h des frais de 10 \$ s'appliqueront automatiquement, et 10 \$ par tranche de 15 minutes de retard s'ajouteront ensuite. (Une facture vous sera envoyée par courriel s'il y a lieu)
- Le parent s'engage à mettre à l'enfant le chandail donné lors de l'inscription pour toutes les sorties / activités spéciales du camp lorsqu'il lui sera demandé.
- Le parent s'engage à aviser la Ville de Prévost de tout changement sur l'état de santé de son enfant ou tout autre renseignement pertinent pour assurer son bien-être.
- **COVID-19** ; Le parent s'engage à ne pas envoyer son enfant au camp de jour si celui-ci présente des symptômes de la COVID-19 ou si celui-ci a côtoyé une personne ayant des symptômes ou contractée la maladie.



MESURES DISCIPLINAIRES

Advenant le cas où un enfant ne respecte pas les règles établies, qu'il présente des troubles de comportements nuisibles au bon fonctionnement ou à sa propre sécurité et celle du groupe, et que l'animateur, après avoir utilisé le système des 3 avertissements n'est plus en mesure d'assurer un encadrement adéquat, le camp de jour de Prévost mettra en place les mesures disciplinaires suivantes :

- 1) L'enfant est temporairement retiré des activités. Le parent sera avisé verbalement en fin de journée par un des membres du personnel du camp.
- 2) L'enfant est suspendu pour une journée, au choix du responsable du camp. Le parent en est avisé verbalement par le responsable du camp. Un avis écrit et verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion citée ci-dessous. Aucun remboursement n'est donné pour la journée de suspension.
- 3) L'enfant est exclu du camp de jour de Prévost pour le reste de l'été. La technicienne aux sports et aux loisirs en avise le parent verbalement et par écrit. Un remboursement au prorata des jours écoulés sera remis au parent dans un délai de 2 à 3 semaines (frais d'administration applicables).
- 4) Si malgré ces mesures, le comportement ne change pas, une expulsion sera appliquée et un responsable communiquera avec vous afin que vous veniez chercher votre enfant dans les plus brefs délais.

Les mesures disciplinaires seront plus sévères que les années précédentes puisque les normes de la santé publique doivent être mises en application de façon stricte pour assurer la sécurité de tous. La sécurité et l'intérêt général primeront toujours sur l'intérêt particulier. Cela dit, nous vous tiendrons toujours informés de la situation lorsque vous venez chercher votre enfant le soir s'il y a lieu.

*NOTE : En cas de **violence verbale ou physique**, l'enfant sera immédiatement expulsé du camp sans avis ni délai et sans recours contre la Ville de Prévost.*

COVID-19

Les camps de jour doivent respecter 4 directives émises par le gouvernement pour assurer la sécurité des enfants cet été :

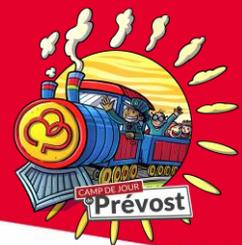
1. DISTANCIATION PHYSIQUE

Assurer un espace de 1 mètre entre les participants et organiser l'environnement physique favorisant le maintien de cette distance entre tous les individus.

- ✓ Les enfants seront avec les mêmes moniteurs dès leur arrivée et jusqu'à leur départ à chaque semaine
- ✓ Les jeux sans contacts délibérés ou systématiques seront évités
- ✓ Lorsqu'un employé du camp doit être à moins de 2 mètres d'un enfant, celui-ci devra porter les équipements de protection individuel (appliquer les premiers soins, gérer une crise, etc.)
- ✓ Un espace d'isolement est prévu au camp en cas de symptôme de COVID-19

2. ACTIVITÉS EXTÉRIEURES

Privilégier les sites extérieurs pour la programmation d'activités et limiter l'utilisation des locaux intérieurs en cas de pluie seulement en respectant le nombre maximum de participants par local pour respecter la distanciation physique.



3. LIMITATION DES CONTACTS PHYSIQUES

Réduire au minimum les contacts directs et indirects entre les individus notamment en programmant des activités et des jeux limitant le partage de matériel non désinfectés entre les participants (ballons, balles, crayons, pinceaux, ciseaux, casques, déguisement, etc.)

- ✓ Il se pourrait qu'il vous soit demandé de fournir à votre enfant du matériel spécifique au courant de l'été. Exemple, du matériel de bricolage afin d'éviter le partage entre les jeunes.
- ✓ Les moniteurs auront du matériel attribué à leur groupe afin d'éviter que le matériel soit partagé entre tous les groupes
- ✓ Les parents ne seront pas autorisés dans l'enceinte du camp de jour (intérieure des écoles ou dans les cours d'école)

4. MESURES D'HYGIÈNE

Appliquer et faire respecter rigoureusement les règles sanitaires dont le nettoyage et la désinfection des locaux et du matériel, de l'ameublement et des installations sanitaires et les routines d'hygiène individuelle, dont le lavage des mains des participants.

- ✓ La fréquence du lavage de main sera augmentée et intégrée dans l'horaire de la journée
- ✓ Une brigade Horacio est mise en place dans le but de toujours bien désinfecter les plateaux d'activités à la suite du passage d'un groupe ou dans les blocs sanitaires. Cette brigade est mise en place également pour permettre aux moniteurs de se concentrer sur la gestion de leur groupe et leurs activités.
- ✓ Chaque moniteur aura un vaporisateur d'eau savonneuse afin de désinfecter le matériel du groupe et les mains des jeunes si les toilettes ne sont pas accessibles dans l'immédiat.
- ✓ Chaque moniteur aura suivi une formation COVID-19 obligatoire

DÉTAILS DU CAMP

L'organisation du camp a entièrement été repensé dans le but premier de respecter les nouvelles normes de la santé publique et de l'A.C.Q. Veuillez prendre note que nos mesures et nos procédures changent au courant de l'été en fonction des recommandations de la santé publique.

Si nos mesures ou procédures ont à changer, nous vous tiendrons informés rapidement par courriel.

PAVILLONS ET INFORMATIONS GÉNÉRALES

Pavillon de l'École Val-des-Monts
872, rue de l'École

→ Accès au camp par le débarcadère des autobus. Sens unique dans le débarcadère des autobus, il vous faut arriver de la rue Principale.

Pavillon de l'École du Champ-Fleuri
1135, rue du Clos Toumalin

→ Accès au camp par l'entrée du service de garde



HORAIRE DU CAMP

Horaire régulier du camp : 8 h 30 à 16 h 30

Horaire des arrivées au camp : 8 h à 8 h 30

Horaire des départs : 16 h 30 à 17 h

Les arrivées et les départs sont dans une période de 30 minutes afin d'éviter que tous les enfants arrivent au même moment. Aucun enfant ne sera accepté avant 8 h, et après 17 h, des frais de 10 \$ vous seront facturés et ce, pour chaque tranche de 15 minutes de retard.

Si vous prévoyez venir chercher votre enfant avant 16 h 30, il vous faut aviser le moniteur à l'accueil le matin en spécifiant l'heure exacte.

RATIO DES GROUPES

5-6 ans = 1 / 10

7-8 ans = 1 / 12

9-10 ans = 1 / 12

10-11 ans = 1 / 12

CHANDAIL JAUNE

Le chandail sera remis directement à votre enfant lors de la première journée de camp.

LE SAC À DOS PARFAIT

Votre enfant doit être habillé en fonction de la température. Tout son matériel doit entrer dans son sac à dos et doit être identifié.

- ✓ Tenue sportives ou confortable
- ✓ Souliers de course ou sandales fermées
- ✓ Crème solaire (appliquée avant d'arrivée au camp le matin)
- ✓ Chasse-moustique
- ✓ Chapeau ou casquette
- ✓ Maillot de bain et serviette de plage (à tous les jours)
- ✓ Grande bouteille d'eau réutilisable
- ✓ Imperméable
- ✓ Chandail chaud
- ✓ VFI lors des jours de piscine (Veste de flottaison individuelle)
- ✓ Boîte à lunch (repas froid, 2 collations, noix et arachides interdit)
- ✓ Désinfectant personnel
- ✓ Trousse bricolage (crayons feutres, crayon de plomb, gomme à effacer, ciseaux à bout rond, bâton de colle)



*Tout autre objet personnel de la maison est interdit. Si du matériel supplémentaire est apporté, vous en serez avisés.



LES ARRIVÉES ET LES DÉPARTS

FONCTIONNEMENT DES ARRIVÉS

Les arrivées au camp se feront entre 8 h et 8 h 30. Peu importe votre pavillon, vous devrez rester dans votre voiture en tout temps et vous diriger vers le chapiteau dans le stationnement.

- ✓ Restez dans votre véhicule
- ✓ Envoyez votre enfant donner sa présence au moniteur
- ✓ Attendez le signe du moniteur avant de quitter

**Si vous devez venir chercher votre enfant avant 16 h 30, le signaler au moniteur en donnant l'heure exacte.*

Quand l'enfant sera devant le moniteur, il devra, avant de donner sa présence, répondre aux questions suivantes :

AS-TU ...

- été en contact avec des personnes ayant des symptômes de la COVID-19 dans les derniers 14 jours
- été en contact avec des personnes ayant contractées la COVID-19 dans les derniers 14 jours
- des symptômes de la COVID-19 (toux, fatigue, maux de gorge, difficulté à respirer, fièvre)
- TOUT ton matériel pour la journée (lunch froid, bouteille d'eau, crème solaire, désinfectant personnel, maillot de bain et serviette, etc.)

Si l'enfant peut être admis au camp, le moniteur l'invitera à aller se laver les mains et rejoindre son groupe dans la cour d'école. Nous vous demandons de ne pas venir porter votre enfant au camp si celui-ci présente des symptômes de la COVID-19, et de bien vouloir nous aviser rapidement afin que nous puissions mettre en place les procédures adéquates.

FONCTIONNEMENT DES DÉPARTS

Les départs seront un peu différents. Vous devrez aller vous stationner puis vous diriger vers le chapiteau. Avoir en main votre permis de conduire, car la pièce d'identité de la personne responsable pour quitter avec l'enfant sera requise à chaque soir. Une personne à la fois sera autorisée sous le chapiteau et par la suite vous serez dirigés dans l'aire d'attente et votre enfant viendra vous y rejoindre.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE AU CAMP

L'horaire peut être variable selon les activités prévues au camp et selon la température. La journée sera prévue sous forme de plateau d'activité dans le but de faciliter la gestion du matériel entre les groupes et la désinfection.

- 8 h à 8 h 30 : Arrivée graduelle – Coin groupe
- 8 h 30 à 10 h 15 : Animation
- 10 h 15 à 10 h 30 : Collation
- 10 h 30 à 11 h 30 : Animation
- 11 h 30 à 12 h 30 : Dîner
- 12 h 30 : Préparation piscine s'il y a lieu (transport)
- 13 h à 15 h : Jour de piscine / Animation
- 15 h 15 à 15 h 30 : Collation
- 15 h 30 à 16 h 30 : Animation et retour dans les coins groupe
- 16 h 30 à 17 h : Départs graduels – Coin groupe



LES PLATEAUX D'ACTIVITÉS

Durant les journées, voici les endroits où peut se trouver le groupe de votre enfant. Une affiche avec le lieu sera installée à chaque pavillon du camp.

- Piscine Val-des-Monts (au coin de la rue Principale et de la rue Maple)
- Parc de la Rivière-du-Nord (chemin du Plein-Air)
- Centre culturel (794, rue Maple)
- Terrain de soccer des Clos (Pavillon de l'école du Champ-Fleuri)
- Terrain de baseball du Domaine (Pavillon de l'école du Champ-Fleuri)

PISCINE

Les plages horaires à la piscine sont prévues deux fois semaine exclusivement pour chaque pavillon selon l'horaire suivant :

PAVILLON VAL-DES-MONTS

Lundi & mercredi : entre 13 h et 15 h



PAVILLON DU CHAMP-FLEURI

Mardi & jeudi : entre 13 h et 15 h



Prendre note que le port de la veste de flottaison individuelle (VFI) est obligatoire pour les enfants de 7 ans et moins. Si votre enfant a besoin d'un VFI, vous devez lui fournir lors des journées de piscine. Sinon, à tous les jours il doit avoir dans son sac, son maillot de bain et sa serviette de bain.

Vous devez indiquer dans le formulaire d'inscription si votre enfant est dans l'obligation de porter un VFI. Les autres enfants devront tous passer un test de nage afin d'évaluer leur autonomie dans la piscine.

OBJETS PERDUS

Tous les objets perdus seront conservés jusqu'à la fin du camp. S'ils ne sont pas réclamés, ils seront remis à la Maison d'Entraide de Prévost. **La ville de Prévost n'est pas responsable des objets perdus, volés ou endommagés.**

ACTIVITÉS SPÉCIALES

Si au cours de l'été des activités spéciales devaient avoir lieu, vous serez avisés par courriel ou par un responsable du camp. Des autorisations de sorties vous sera alors envoyées par courriel ou du matériel supplémentaire vous sera demandé pour la tenue de l'activité. Nous comptons sur votre collaboration !



SÉCURITÉ

FICHE SANTÉ

Assurez-vous d'avoir bien mis à jour la fiche santé de votre enfant lors de l'inscription. En raison du contexte, puisque nous avons changé des procédures, nous vous demandons d'aller en ligne, remplir le formulaire à nouveau. Vous devez aller indiquer le nom des personnes autorisées à quitter le camp avec l'enfant en fin de journée. N'oubliez pas d'inscrire votre propre nom.

ALLERGIES

Si votre enfant vit avec des allergies graves, il doit toujours avoir lui son EPIPEN à sa taille ou accessible rapidement.

MÉDICAMENTS

Dans la mesure où votre enfant doit prendre de la médication, veuillez en aviser l'équipe du camp. Le personnel n'est pas autorisé à distribuer, administrer ou entreposer les médicaments des enfants, peu importe leur nature, et ce pour des raisons de sécurité et de responsabilité.

L'enfant est responsable de sa prise en charge de médicaments et celle-ci pourra être faite sous la supervision d'un membre de l'équipe du camp, à l'écart des autres.

MALADIE

L'enfant doit rester à la maison s'il présente l'un des symptômes suivants :

- ⇒ Fièvre de 39° Celsius ou plus
- ⇒ Diarrhée
- ⇒ Vomissements au cours des dernières 24 h
- ⇒ Maladie infectieuse
- ⇒ Apparition ou aggravation d'une toux
- ⇒ Difficulté respiratoire
- ⇒ Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale ou sans perte de goût

RENSEIGNEMENTS UTILES

COORDONNÉES DE L'ÉQUIPE

Nous priorisons les courriels, car nous sommes en contexte de télétravail et également, puisque le coordonnateur du camp ne sera pas toujours assis à son bureau pendant l'été. Si jamais vous devez joindre quelqu'un d'urgence, appelez à ce numéro et votre appel pourra être rapidement transféré : **450-224-8888 poste 6228 (réception des loisirs).**

En tout temps, il nous fera plaisir de vous répondre, que ce soit pour vos questions, commentaires ou bien vos inquiétudes, nous sommes disponibles pour vous.

Caroline Roberge, Technicienne aux sports et aux loisirs

sports@ville.prevost.qc.ca

Alexandre Boulay, Coordonnateur du camp de jour

camps@ville.prevost.qc.ca

450-224-8888 poste 6401



REÇU D'IMPÔT | RELEVÉ 24

Le relevé 24 est accessible à toutes les personnes qui inscrivent un enfant au camp de jour. Un relevé 24 sera disponible en 2021 pour l'année d'imposition 2020. N'oubliez pas d'aller mettre à jour vos informations dans votre dossier en ligne sur Accès loisirs et de bien identifier le nom de la personne à qui émettre le relevé 24 pour l'année 2020 et d'inscrire votre NAS.

Voici la marche à suivre :

- 1) Se rendre sur la plateforme des inscriptions en ligne <https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/Home/Index>
- 2) Se connecter (identifiant et mot de passe) si code d'utilisateur oublié, écrire un courriel avec votre nom complet et votre # de téléphone du dossier à accesloisirs@ville.prevost.qc.ca pour nous aviser et un courriel vous sera envoyé avec un lien pour générer un nouvel accès.

NE PAS SE CRÉER UN NOUVEAU COMPTE, car vos données ne seront pas disponibles

- 3) Cliquer sur « mon dossier » dans la barre rouge en haut à droite de l'écran
- 4) Cliquer sur « Reçus d'impôts »
- 5) Sous « Relevé 24 », s'assurer que la case relevé 24 est cochée, que le nom de la personne et le pourcentage sont bien inscrits.
- 6) S'assurer que le # d'assurance sociale est bien inscrit et sans erreur, car une fois les relevés générés par la Ville, les modifications ne sont pas possibles. Lorsqu'un # d'assurance sociale est au dossier, vous ne le verrez pas apparaître, mais vous verrez des 999 999 999. Cela veut donc dire que votre # est au dossier.
- 7) Si vous avez des modifications à faire et/ou que vous éprouvez de la difficulté et/ou que vous souhaitez vous assurer que le # est conforme, appelez le service des loisirs au 450-224-8888 poste 6219, quelqu'un vous assistera.

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- ⇒ Après le début du camp AUCUN remboursement ne sera accepté, sauf sur présentation d'un billet médical et le remboursement se fait au prorata des jours écoulés selon la date de l'attestation médicale
- ⇒ Pour tout remboursement, des frais d'administration de 10 \$ par enfant sont applicables
- ⇒ Si votre enfant est absent au camp une journée, celle-ci ne sera pas remboursée
- ⇒ Si votre enfant est suspendu pendant une journée, elle sera à vos frais
- ⇒ Si votre enfant est expulsé du camp pour le reste de l'été, un remboursement sera fait au prorata des jours écoulés
- ⇒ Si votre enfant doit être retiré du camp en raison de symptôme de la COVID-19 ou, la semaine de camp au prorata pourra être remboursée sans frais. Une entente devra être prise entre le parent et la technicienne aux sports et loisirs pour confirmer l'arrangement.

Toute demande de remboursement doit se faire par écrit à l'adresse suivante sports@ville.prevost.qc.ca